



Service des Eaux du Vivier

**MARCHE N°20MADMG03 : RESTRUCTURATION DU SITE DE MAROT –
PHASE G AMENAGEMENTS EXTERIEURS - LOT 2 : GROS ŒUVRE ET
ECLAIRAGE PARKINGS**

AVENANT N°1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12/04/2021 ;

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, BOUYGUES Energies et Services, 5 rue Jean-François Cail - 79000 NIORT, SIRET 775 664 873 02331, représenté par *(qualité, nom, fonction)*

.....
.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 20MADMG03 relatif aux travaux de restructuration du site de Marot – phase G aménagements extérieurs - lot 2 : Gros œuvre et éclairage parkings signé entre le Service des Eaux du Vivier et BOUYGUES Energies et Services et notifié le 30/11/2020 ;
- l'arrêté préfectoral du 10/12/2019 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération suite au transfert de compétence eau potable conformément à la loi Notre de du 7/08/2015

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'acter des modifications des prestations initiales et des prix nouveaux.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les modifications à la demande du maître d'ouvrage de la réhabilitation globale des têtes d'éclairage au droit du parking du site Marot afin de rétablir un niveau d'éclairage satisfaisant et de mettre aux normes les équipements de la zone PMR.

Les prestations sont modifiées comme suit :

Désignation	Quantités	Prix unitaires en € HT
Appareil n°1a : Mât extérieur avec tête d'éclairage LED 4700lm, compris massif béton	-3 U	1 200,00 €
Appareil n°1b : Tête d'éclairage LED 4700lm	7 U	625,00 €
Fourniture et pose d'un coffret classe 2	3 U	99,00 €
Réfection d'une boîte de dérivation dans chambre de tirage	3 U	145,00 €
Réalisation d'un massif de candélabre et pose d'un candélabre	1 U	650,00 €

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	18 893.90	2 157.00	21 050.90
TVA 20,00%	3 778.78	431.40	4 210.18
Montant total TTC	22 672.68	2 588.40	25 261.08

ARTICLE 4 – ANNEXES

Le présent avenant comporte une annexe, à savoir la DPGF modifiée.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,

Le représentant légal de la CAN